

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.
N° 688/T.F.

ASTRIDA



407

Objets:

Parcelle N°76.-

Transmis à Monsieur le Conservateur des Titres

Fonciers à Usumbura

- 1) l'Accusé de réception d'un certificat d'enregistrement
- 2) la déclaration d'abonnement
- 3) le P.V. d'arpentage de la parcelle n°76 - propriété de Monsieur HAMUD bin Mohamed bin Seleman Toki.

Astrida, le 28 mars 1951.-
L'Agent Territorial,
A. STRIJBOS,

